



SOCIETE NAUTIQUE DE LA TRINITE-SUR-MER

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Trinité-sur-mer,
Le 30 janvier 2024

Chers Amis Sociétaires,

Tous les membres du Club, à jour de leurs cotisations 2023, sont priés d'assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la Société Nautique de la Trinité-sur-mer ou à s'y faire représenter en envoyant un pouvoir.

**Le Samedi 2 Mars 2024
A 18h30, Salle Polyvalente de la SNT**

Comme prévu dans les statuts, si le quorum n'est pas atteint, une 2^{ème} Assemblée sera convoquée un quart d'heure après la fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire, sans condition de quorum.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire prévoit :

1) Proposition de modification des statuts

➤ **Ancien texte**

Article 11 : Comité de Direction

... Est éligible au Comité de Direction tout membre actif acquittant une cotisation pleine (cotisant de référence), ayant adhéré avant la fin du mois d'août de l'année civile...

... Est électeur tout membre actif âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année civile, à jour de ses cotisations avant la fin du mois d'août précédent.

➤ **Nouveau texte**

Article 11 : Comité de Direction

... Est éligible au Comité de Direction tout membre actif acquittant une cotisation pleine (cotisant de référence), ayant adhéré avant la fin du mois de **novembre** de l'année civile...

... Est électeur tout membre actif âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année civile, à jour de ses cotisations avant la fin du mois de **novembre** précédent.

2) Questions diverses

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous y faire représenter en nous adressant le pouvoir ci-joint.

En attendant le plaisir de vous revoir lors de cette Assemblée, je vous adresse mes amicales salutations.

Thierry BUJON DE L'ESTANG,
Président